



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.11/2000/3
13 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires
pour le processus "Un environnement pour l'Europe"
(Première session, Genève, 29 septembre 2000)
(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

**PRÉPARATIFS DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
"UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE"**

Mandat

Historique du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires

1. La première Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" s'est tenue à Dobris (ex-Tchécoslovaquie) en 1991 et la deuxième à Lucerne (Suisse) du 28 au 30 avril 1993.
2. C'est sur la recommandation des Ministres participant à la deuxième Conférence ministérielle que le premier Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe" a été créé par les Conseillers des Gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau¹ à leur session extraordinaire du 21 octobre 1993. Ce groupe de travail devait, entre autres attributions, superviser le suivi de la Conférence de Lucerne et faire office de centre de coordination des futures activités entreprises dans le cadre du processus "Un environnement pour l'Europe", notamment des préparatifs de la troisième Conférence, qui s'est tenue à Sofia (Bulgarie) du 23 au 25 octobre 1995. Les Conseillers ont en outre prié le Secrétaire exécutif de la CEE d'appuyer les travaux du Groupe de

¹ En 1994, sur décision de la Commission économique pour l'Europe (E/1994/37-E/ECE/1304, décision F(49)), l'organe dénommé Conseillers des Gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau a été rebaptisé Comité des politiques de l'environnement et doté d'un nouveau mandat.

travail, en fournissant à ce dernier les services de secrétariat ainsi que les services de conférence dont il aurait besoin, conformément aux règles et usages de la Commission.

3. Après la Conférence de Sofia, il a été décidé une nouvelle fois d'utiliser les services d'un groupe de travail de hauts fonctionnaires pour préparer la conférence ministérielle suivante. Aussi le Comité des politiques de l'environnement a-t-il créé, à sa session extraordinaire du 17 janvier 1996, le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe" en tant que centre de coordination des préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle qui devait se tenir au Danemark en 1998. Un comité exécutif a également été constitué pour préparer les activités du Groupe de travail. De plus, le Comité a approuvé le mandat du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires et prié le secrétariat de la CEE de fournir à ce dernier les services de secrétariat ainsi que les services de conférence dont il aurait besoin, conformément aux règles et usages de la Commission.

4. Après la Conférence ministérielle d'Aarhus, le Comité a créé, à sa sixième session (20-24 septembre 1999), le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires pour préparer la cinquième Conférence ministérielle prévue en 2002. Il a doté celui-ci d'un nouveau mandat adapté aux préparatifs à entreprendre de la Conférence de Kiev (voir annexe) et a décidé encore une fois que le secrétariat de la CEE lui fournirait les services de secrétariat ainsi que les services de conférence nécessaires, conformément aux règles et usages de la Commission.

Composition du Groupe de travail et de son comité exécutif

5. Le Groupe de travail de hauts fonctionnaires est ouvert à la participation de tous les États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. De plus, il constituera un comité exécutif composé de huit hauts fonctionnaires - deux d'Europe centrale et orientale, deux d'États nouvellement indépendants et quatre d'Europe occidentale. Seront également invités en tant qu'observateurs les présidents :

- a) du Comité des politiques de l'environnement de la CEE;
- b) de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale;
- c) du Comité de préparation des projets; et
- d) du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

La présidence du Comité exécutif sera assurée par l'Ukraine, en tant que pays hôte.

Réunions du Groupe de travail et de son comité exécutif

6. À sa sixième session, le Comité a décidé que le Groupe de travail tiendrait sa première session en 2000, parallèlement à la septième session qu'il tiendrait lui-même; la date a été fixée au 29 septembre 2000. Le Groupe de travail se réunira ensuite aussi souvent qu'il le faudra et tiendra le Comité informé de l'état d'avancement de ses travaux. Des propositions concernant les

activités du Groupe de travail, ainsi qu'un calendrier, seront présentés à sa première session (voir documents CEP/AC.11/2000/5 et 6).

Partenaires

7. À sa sixième session, conformément à la pratique suivie lors des préparatifs des précédentes conférences, le Comité a décidé que le Groupe de travail travaillerait en coopération étroite avec :

- a) l'Équipe spéciale pour l'application du PAE en Europe centrale et orientale;
- b) le Comité de préparation des projets;
- c) le Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère; et
- d) l'Agence européenne pour l'environnement.

8. Le Groupe de travail coopérera aussi avec :

- a) la Commission des Communautés européennes;
- b) le Conseil de l'Europe;
- c) l'Organisation de coopération et de développement économiques;
- d) la Banque européenne pour la reconstruction et le développement;
- e) l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
- f) le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- g) la Banque mondiale;
- h) le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé; et
- i) d'autres organisations et institutions internationales (y compris les organes directeurs des conventions relatives à l'environnement et les centres régionaux pour l'environnement), organisations non gouvernementales internationales et organisations du secteur privé.

9. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'Aarhus, des rapports ont été établis par le Groupe de travail lui-même et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale, l'Union européenne/Agence européenne pour l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (Équipe spéciale du PAE) et le Conseil de l'Europe, ainsi que par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, faisant office de secrétariat aussi bien pour les préparatifs de la Conférence que pour les conventions internationales.

10. Il appartient au secrétariat de la CEE d'assurer les services de secrétariat et de superviser l'ensemble du processus. En conséquence, la Commission assistera le Groupe de travail dans ses fonctions de coordination.

Budget

11. Par le biais des services de secrétariat, y compris des services de conférence, qu'ils assureront, la CEE et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) apporteront une contribution d'un montant supérieur à un million de dollars des États-Unis aux préparatifs de la Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" qui se tiendra à Kiev. Des ressources supplémentaires seront nécessaires principalement pour couvrir les frais de voyage des experts des pays en transition et du secrétariat, ainsi que les services de consultants. Il est proposé de les verser au Fonds d'affectation spécial des Nations Unies "Un environnement pour l'Europe". Les donateurs sont invités à annoncer leur contribution dans les meilleurs délais aux fins du bon déroulement du processus préparatoire.

Ordre du jour

12. Le Groupe de travail, assisté de son Comité exécutif, établira l'ordre du jour de la cinquième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe". Les sujets retenus pourront découler des décisions prises à la quatrième Conférence ministérielle, des propositions émises par les États membres et les entités associées aux travaux préparatoires et des travaux d'autres grandes réunions, comme celle consacrée à l'examen décennal (en 2002) de la mise en œuvre du programme adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Conférence de Rio) et l'Assemblée des Nations Unies du millénaire (en 2001). Une place particulière devrait être faite aux questions présentant une grande importance sur le plan politique pour la région.

Annexe

PROJET DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE SPÉCIAL
COMPOSÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES POUR LE PROCESSUS
"UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE"

(adopté par le Comité des politiques de l'environnement à sa sixième session,
tenue du 20 au 24 septembre 1999)

1. Suivant la Déclaration adoptée par les Ministres de l'environnement des pays de la région de la CEE à Aarhus (Danemark) le 25 juin 1998, le processus "Un environnement pour l'Europe" demeure un cadre politique essentiel pour coopérer à la protection de l'environnement en Europe. À Aarhus, les Ministres ont souligné qu'il fallait poursuivre ce processus en s'appuyant sur les travaux effectués jusqu'alors et, en particulier, passer de la phase des engagements de principe à celle de leur mise en œuvre concrète et ils ont réaffirmé qu'une structure performante et d'un bon rapport coût-efficacité était nécessaire à cette fin. Les Ministres ont en outre reconnu le rôle important joué par la CEE dans la supervision du processus en étroite collaboration avec les institutions et organisations compétentes.
2. Pour préparer la prochaine Conférence ministérielle, qui se tiendra en Ukraine en septembre 2002, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE a créé, comme convenu à Aarhus, le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe", sous la présidence du pays hôte.
3. Le Comité exécutif, qui sera mis en place par le Groupe de travail de hauts fonctionnaires à sa première session, sera composé de huit hauts fonctionnaires, deux d'Europe centrale et orientale, deux d'États nouvellement indépendants et quatre d'Europe occidentale. Les présidents du Comité des politiques de l'environnement de la CEE, de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale, du Comité de préparation des projets (CPP) et du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère seront aussi invités. Le Comité exécutif sera lui aussi présidé par le pays hôte.
4. Le Groupe de travail tiendra sa première session en 2000 à l'occasion de la septième session du Comité des politiques de l'environnement. Par la suite, il se réunira aussi souvent qu'il le faudra et tiendra le Comité des politiques de l'environnement informé de l'état d'avancement de ses travaux.
5. Le Groupe de travail est chargé des travaux de fond à effectuer en vue de la Conférence ministérielle de 2002 et fera office, pendant la phase préparatoire, de centre de coordination pour la poursuite du processus "Un environnement pour l'Europe". Le Groupe de travail examinera les travaux entrepris pour donner effet aux recommandations et aux décisions de la Conférence d'Aarhus. Des propositions concernant les activités du Groupe de travail, ainsi qu'un calendrier, seront présentés à la première session.

6. Vu l'important travail de fond à effectuer, le Groupe de travail collaborera étroitement avec l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale, le Comité de préparation des projets (CPP), le Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère et l'Agence européenne pour l'environnement. Il collaborera aussi avec le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés européennes, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO-OMS) et les autres organisations et institutions internationales, organisations non gouvernementales internationales et organisations du secteur privé qui seront associées aux préparatifs de la Conférence ministérielle de 2002.

7. Le Groupe de travail soumettra les documents qui auront été établis sous ses auspices ou en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales, y compris le projet de déclaration ministérielle, à la Conférence ministérielle de 2002, qui se tiendra en Ukraine, pour examen et, éventuellement, adoption. Le Groupe de travail tiendra le Comité des politiques de l'environnement informé de l'élaboration de cette documentation.

8. Le Groupe de travail pourra, si nécessaire, constituer des groupes d'experts pour approfondir des questions particulières.

9. Le secrétariat de la CEE fournira au Groupe de travail l'appui et les services de conférence nécessaires à l'Office des Nations Unies à Genève, conformément aux règles et usages de la CEE.
